

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
L'ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS,
LE 8 DECEMBRE 2011 A 18 h 00, AU CHATEAU D'ECHALLENS**

Présences :

Conseil intercommunal

Présidence

| | | |
|-----------------|-------------|----------------------|
| Pasche | Jean-Michel | Martherenges |
| Grand | Christophe | Assens |
| Auberson | Patricia | Bercher |
| Sonzogni | Thierry | Bettens |
| Létra | Cyril | Bioley-Orjulaz |
| Jaquier | Christian | Bottens |
| Mégroz | Catherine | Boulens |
| Zwahlen | Janine | Bournens |
| Bally | Christiane | Bretigny s/Morrens |
| Vulliemin | Lise | Chapelle s/Moudon |
| Sandoz | Serge | Cheseaux s/Lausanne |
| Nicolier | Yvan | Echallens |
| Dind | Philippe | Essertines s/Yverdon |
| Isaaz | Annelise | Etagnières |
| Schertenleib | Lyvia | Jorat-Menthue |
| Favre | Chantal | Jouxens-Mézery |
| Amaudruz | Michel | Le Mont s/Lausanne |
| Fatton | Patrick | Lussery-Villars |
| Engeström | Sylvie | Mex |
| Chuard | Sandrine | Montilliez |
| Chamot | Jean-Daniel | Morrens |
| Gabella | Annemarie | Neyruz |
| Siegenthaler | Sébastien | Ogens |
| Emery | Albert | Penthaz |
| Chabrier | Raymonde | Penthéraz |
| Ikmel | Régine | Peyres-Possens |
| Carrard | Marinette | Poliez-Pittet |
| Canu | Christine | Romanel s/Lausanne |
| Laurent Zeller | Véronique | Rueyres |
| Dafflon | Dominique | St-Barthélémy |
| Cudré-Mauroux | Mireille | St-Cierges |
| Perrin | Etienne | Thierrens |
| Bottlang Pittet | Jacqueline | Villars-le-Terroir |
| Russo | Philippe | Vuarrens |
| Gruaz | Michel | Vufflens-la-Ville |

Excusés

| | | |
|-----------|-------------|-------------|
| Berset | Sandra | Boussens |
| Crisinel | René | Correvon |
| Vacant | | Cugy |
| Magenat | Olivier | Daillens |
| Gilliéron | Claire-Anne | Denezzy |
| Laurent | Teodora | Fey |
| Lehnherr | Erika | Froideville |

| | | | |
|----------------------------|-------------------|-----------------|-------------------------|
| | Ravera | Laure | Oppens |
| | Duruz | Marie-Reine | Pailly |
| | Hautier | Isabelle | Penthalaz |
| | Gilliéron | Alain | Prilly |
| | Gozel | Christian | Sullens |
| Absents | Kathari Lauritzen | Murielle | Goumoens |
| | Heysé | Patrick | Oulens s/Echallens |
| Comité de direction | Gay Vallotton | Michèle | Cheseaux s/Lausanne |
| | Sterchi | Jean-Pierre | Cugy |
| | Blum | Werner | Echallens |
| | Arlaud | Françoise | Jorat-Menthue |
| | Marchand | Jacques | Le Mont s/Lausanne |
| | Jauner | Yves | Penthalaz |
| | Favre | Sandrine | Saint-Barthélémy |
| | Weissbrodt | Roger | Vufflens-la-Ville |
| Excusée | Bourquin Büchi | Anne | Prilly |
| Direction CSR | Hoffman | Michel | Directeur |
| | Di Federico | Martine | Adjointe finances RH |
| | Kosel | Annick | Adjointe sociale |
| | Sugnaux | Vincent | Agent régional |
| Invités | Terribilini | Serge | Préfet de Lausanne |
| Excusés | Piot | Marc-Etienne | Préfet du Gros-de-Vaud |
| | Roy | Etienne | Préfet Ouest lausannois |
| | Jaques | Françoise | Cheffe de service SPAS |
| | Gehlfli | Fabrice | Chef de service SASH |
| | Echo Gros-de-Vaud | Roberti Arlette | Journaliste |
| | Journal 24 Heures | | |

Ordre du jour :

1. Opérations préliminaires : liste de présences, ordre du jour
2. Assermentations
3. Procès-verbaux
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation et d'installation du 30.06.2011
- 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal du 16.06.2011
4. Correspondance
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis 1-2011 Concernant l'octroi au Comité de direction de l'autorisation générale de plaider
8. Préavis 2-2011 Concernant la fixation des indemnités du comité de direction et le défraiement du président
9. Préavis 3-2011 sur le Budget 2012
10. Indemnités et jetons de présence
- 10.1 En faveur des membres du bureau
- 10.2 En faveur des membres de commissions
11. Election à la Commission de gestion
12. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
13. Questions et divers
- 13.1 Communications de la Direction
- 13.1.1 Présentation des outils de gestion de l'ARASPE

Le président du Conseil intercommunal de l'ARASPE, M. J.-M. PASCHE, déclare la séance ouverte à 18 h. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et adresse un salut particulier à M. le Préfet S. TERRIBILINI, au directeur du CSR, M. M. HOFFMAN et aux adjoints de direction qui l'accompagnent, Mme M. DI FEDERICO, Mme A. KOSEL et M. V. SUGNAUX.

1. Opérations préliminaires : liste de présences, ordre du jour

Les personnes qui ne l'auraient pas encore fait sont priées de signer la liste des présences.

Le Président annonce ensuite que le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Aucune demande de modification à l'ordre du jour n'est formulée ; il sera suivi tel que proposé.

2. Assermentations

Mmes et MM. les Délégués qui n'étaient pas présents lors de la séance d'installation et d'assermentation du 30.06.2011, ainsi que celles et ceux qui ont été nouvellement nommés doivent être assermentés.

Le Président prie l'assemblée de se lever et, après lecture du texte d'assermentation, il appelle chaque personne concernée pour qu'elle prononce sa promesse. Les délégué-e-s énumérés ci-dessous sont dûment assermentés :

| <u>Nom</u> | <u>Prénom</u> | <u>Commune</u> |
|-----------------|---------------|----------------------|
| Auberson | Patricia | Bercher |
| Sonzogni | Thierry | Bettens |
| Létra | Cyril | Bioley-Orjulaz |
| Sandoz | Serge | Cheseaux s/Lausanne |
| Dind | Philippe | Essertines s/Yverdon |
| Favre | Chantal | Jouxens-Mézery |
| Engeström | Sylvie | Mex |
| Chuard | Sandrine | Montilliez |
| Carrard | Marinette | Poliez-Pittet |
| Cudré-Mauroux | Mireille | St-Cierges |
| Perrin | Etienne | Thierrens |
| Bottlang-Pittet | Jacqueline | Villars-le-Terroir |
| Gruaz | Michel | Vufflens-la-Ville |

A noter que les représentants des communes de Cugy, Fey, Penthalaz et Prilly, excusés ce soir, doivent encore être assermentés. Le nouvel élu à la Municipalité de Froideville devra l'être également.

3. Procès-verbaux

3.1. Procès-verbal de la séance d'assermentation et d'installation du 30.06.2011

Ce procès-verbal ne suscite pas de commentaire.

VOTE : par mains levées, le procès verbal de la séance d'assermentation et d'installation de l'ARASPE du 30.06.2011 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3.2. Procès-verbal de l'assemblée du 16.06.2011

Il n'y a pas de questions. Le président précise qu'une erreur en page 2 a été corrigée (Isabelle Hautier et non Brigitte).

VOTE : par mains levées, le procès verbal de l'assemblée du 16.06.2011 du Conseil intercommunal de l'ARASPE est adopté à une grande majorité, avec 7 abstentions.

4. Correspondance

Le Bureau n'a rien reçu.

5. Communications du Bureau

M. J.-M. PASCHE informe l'assemblée qu'il est recommandé de transmettre les excuses à la secrétaire, par voie électronique : martine.seiler@prilly.ch

6. Communications du Comité de direction

La parole est à M. W. BLUM, président du Comité de direction.

Il rappelle que le Comité directeur est entré en fonction le 1.07.2011 et qu'il a commencé à travailler et « pris ses marques » dans sa nouvelle composition avec le soutien du directeur M. HOFFMAN.

Des changements de locaux sont intervenus depuis lors, avec le déplacement de l'AAS du Mont-sur-Lausanne dans le nouveau bâtiment communal.

A Echallens, des locaux aménagés à neuf ont été investis pour accueillir l'AAS et une antenne du CSR. Ce nouveau lieu permettra de recevoir les usagers de la région, y compris ceux des communes de la rive gauche de la Venoge qui ont intégré l'ARASPE au 1.07.2011. L'inauguration a été fixée au 8.02.2012. Des invitations avec bulletin d'inscription seront envoyées prochainement à Mmes et MM. les Délégués.

Le travail va toujours en augmentant, tant pour ce qui est du volume que de la complexité. La révision de la loi sur l'assurance chômage avec la diminution des jours indemnisés a entraîné un grand nombre de demandes de personnes en fin de droit. D'autre part, depuis le 1.10.2011, l'entrée en vigueur des PC familles apporte sa part de tâches supplémentaires. Dans ce contexte, M. W. BLUM dit qu'il tient à relever le travail effectué par le personnel qui fait face avec beaucoup de détermination et d'efficacité.

Pour terminer son tour d'horizon, il précise que les nouveaux statuts adoptés en séance du Conseil intercommunal, le 5.04.2011, ont passé devant les organes délibérants de toutes les communes membres de l'ARASPE. Il convient qu'une majorité de communes les accepte. La Préfecture du Gros-de-Vaud a offert ses bons offices pour toute cette procédure. Elle vient de communiquer que ces statuts sont maintenant au Conseil d'Etat pour ratification.

Au 1^{er} janvier 2012, les communes du Plateau du Jorat entreront officiellement dans l'ARAS Prilly-Echallens laquelle sera formellement dans la composition prévue par ces nouveaux statuts.

Le représentant d'Essertines/Yverdon, M. P. DIND demande la parole. Il indique qu'il a reçu ce matin même un courrier du Préfet mentionnant que trois communes n'ont pas accepté les statuts. Il désire connaître la raison de ces refus ?

M. W. BLUM répond qu'à titre personnel, il a eu connaissance du courrier de Romanel/Lausanne, mentionnant la non-entrée en matière du Conseil communal de cette commune. Pour ce qui est de Jouxens-Mézery et Cheseaux/Lausanne, il ne peut pas donner plus d'information.

Mme M. GAY VALLOTTON, membre du Comité de direction dit qu'elle peut répondre pour sa commune : Cheseaux/Lausanne. Elle indique que la position du Conseil communal a été la même que celle de Romanel/Lausanne où est sise l'AAS, avec une antenne à Cheseaux. Les communes n'ont pas refusé les statuts, mais ne sont pas entrées en matière. Les raisons étaient d'approfondir le mode de droit de vote et de se prononcer sur le passage à la comptabilité unique.

Mme C. FAVRE de Jouxens-Mézery, dit que des réticences ont été émises dans sa commune, du même ordre qu'à Romanel et Cheseaux. La Municipalité n'avait simplement pas mis l'objet à l'ordre du jour et attendait d'avoir des réponses.

Il est indiqué que le SECRI, auquel un avis de droit a été demandé, s'est prononcé en disant que la majorité ayant adopté les nouveaux statuts, la ratification par les trois communes en question n'est pas nécessaire.

M. D. DAFFLON, de St-Barthélemy pose la question : « dans un cadre légal, des communes qui n'ont pas accepté le règlement peuvent-elles siéger dans ce Conseil ? ».

M. W. BLUM répond que les statuts sont maintenant acceptés sous réserve de la ratification du Conseil d'Etat. Si une commune veut s'y opposer, elle doit alors démissionner de l'ARASPE.

M. J.-M. PASCHE relève que trois localités ont décidé de ne pas entrer en matière après la séance du Conseil intercommunal, mais chaque commune doit faire partie d'une RAS. Il propose de clore la discussion sur ce sujet pour ce soir et de poursuivre l'ordre du jour.

7. Préavis 1-2011 Concernant l'octroi au Comité de direction de l'autorisation générale de plaider

M. T. SONZOGNI (Bettens), rapporteur de la Commission ad hoc nommée pour étudier cet objet, donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte ; la parole n'est pas demandée.

M. le Président propose de passer au vote à mains levées, selon les conclusions du préavis :

Le Conseil intercommunal de l'ARASPE

- ayant eu connaissance du préavis du Comité de direction du 30 septembre 2011 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder au Comité de direction une autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse.
2. d'accorder cette autorisation pour la durée de la législature 2011-2016 et d'en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2016.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée adopte le préavis n° 1-2011

8. Préavis 2-2011 Concernant la fixation des indemnités du comité de direction et le défraiement du président

M. C. FATTON de Lussery-Villars lit le rapport de la Commission de gestion.

C'est ensuite, la rapportrice de la Commission ad hoc, Mme C. CANU de Romanel-sur-Lausanne qui donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il prie l'assemblée de voter à mains levées, non sans avoir lu les conclusions du préavis :

Le Conseil intercommunal de l'ARASPE

- ayant eu connaissance du préavis du 30 septembre 2011 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder des jetons de présence au Comité de direction.
2. de fixer les jetons de présence des membres du Comité de direction à Fr. 80.-.
3. d'attribuer au président du comité de direction une indemnité annuelle de Fr. 400.-.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée approuve le préavis n° 2-2011

9. Préavis 3-2011 Sur le Budget 2012

La parole est au directeur de l'ARASPE, M. M. HOFFMAN. Il rappelle que les subventions cantonales sont adaptées trimestre par trimestre, ce qui permet de faire face à un éventuel afflux subit de bénéficiaires. Il expose qu'à son sens, pour les quatre agences d'assurances sociales, il faudrait qu'énormément de changements imprévisibles se produisent pour que le budget présenté ce soir soit déstructuré.

M. P. DIND d'Essertines s/Yverdon demande la parole. Il s'interroge sur l'indexation au coût de la vie de 0.5 % alors que selon le document reçu de l'Etat, le coût de la vie étant plutôt en diminution, il n'y aura pas de compensation.

Il demande également des précisions sur la mention faite au point 4 concernant la subvention cantonale : « nous ignorons encore si la subvention cantonale sera reconduite ».

M. M. HOFFMAN répond qu'en ce qui concerne le coût de la vie, au moment de l'élaboration du budget, la position cantonale n'était pas encore connue, mais celle de la chambre patronale. Lors de sa séance du 14.10.2011, le Comité de direction a approuvé l'indexation budgétisée à hauteur de 0.5%. Il ajoute que dans cette même séance, le Comité de direction a aussi approuvé une augmentation des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'ARASPE de 0.5 % à partir du 1.01.2012 pour une légère amélioration de leurs rétributions.

Quant au point 4, celui-ci concerne les agences uniquement. La subvention cantonale reçue en 2011 a été de Fr. 59,700.- et la contribution pour 2012 n'est pas encore connue. Le directeur dit qu'en fait il suppose que le Canton va rémunérer plus que l'an dernier, en raison des rentes pont et des PC familles.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

M. J.-D. CHAMOT, de Morrens est prié de lire le rapport de la Commission de gestion.

Le président, M. J.-M. PASCHE le remercie et ouvre la discussion.

Le président du Comité de direction, M. W. BLUM apporte quelques explications au sujet des remarques qui ont été formulées par la Commission de gestion :

- Réceptionniste. Ce terme ne doit pas être pris au sens strict. Dans les agences, cette fonction correspond à préparer un dossier. Ceci implique de donner des explications au sujet des formulaires et des diverses pièces à fournir, d'apporter l'aide nécessaire pour l'obtention des documents requis (succession, poste, banque, impôts). Mieux le dossier est préparé et mieux se passera la suite avec le personnel qui traitera le cas.
- Location. Si le loyer de l'antenne CSR d'Echallens peut paraître élevé, il est en réalité inférieur de plus de Fr. 200.-/m² à celui des locaux de Prilly. La surface des nouveaux locaux a été évaluée de telle manière à anticiper les besoins futurs qui vont évoluer en fonction du développement de la population dans la région.
- Agent régional. Le bureau de ce dernier est maintenant situé à Echallens et celui loué à la Commune de Prilly va être supprimé au 1.01.2012.

M. M. HOFFMAN apporte une petite correction en disant que le nombre de paiements mensuels est passé à 650 et non 700 comme mentionné dans le rapport qui vient d'être lu.

M. J.-D. CHAMOT exprime le regret que l'information concernant la localisation de l'agent régional à Echallens n'ait pas été donnée lors de la rencontre de la Commission de gestion avec la Direction.

Il ajoute qu'au cours de ladite séance, au sujet du non subventionnement d'une partie des locaux, il avait été dit que des contacts étaient prévus auprès du Canton pour obtenir une augmentation de sa participation.

Le directeur répond qu'il en a parlé avec M. RINDERKNECHT et que ce dernier lui a donné oralement une réponse de principe positive. Il n'a toutefois pas reçu de confirmation formelle à ce jour. Il veillera à rappeler sa demande par courrier.

Au sujet de la fonction de l'agent régional, il expose que celle-ci implique de se déplacer en permanence pour soutenir les diverses agences et faire des audits de contrôle. Il s'agit en quelque

sorte, d'un poste itinérant qui nécessite de pouvoir disposer d'une place de travail dans les différents lieux. Dès lors si les Fr. 500.- de budget mensuel pour le bureau à l'administration de Prilly pourront être économisés, il faudra néanmoins que l'agent régional puisse disposer d'un bureau dans les locaux du CSR, à Prilly. Ceci est encore à organiser dans des lieux qui sont déjà bien occupés.

M. J.-D. CHAMOT remercie de tous ces compléments d'informations dont les membres de la CoGest n'avaient pas connaissance à l'issue de la rencontre avec la Direction.

La parole n'est plus demandée. M. J.-M. PASCHE clôt la discussion en disant qu'il faut avoir à l'esprit qu'au total ce seront 25 villages supplémentaires qui seront entrés dans l'ARASPE au 1^{er} janvier prochain. C'est dire que l'on met en place une structure comportant beaucoup d'inconnues. Quelques réponses sont différées dans le temps ou appellent des modifications dans la pratique. Il constate que tout le monde a bien travaillé et que sur la part financière, il y a finalement peu de choses à dire, sinon que chacun est conscient qu'il faut faire au mieux avec des frais financiers importants.

Il propose de passer au vote à mains levées selon les conclusions du préavis :

Le Conseil intercommunal de l'ARASPE

- Vu le préavis n° 3-2011 du Comité de direction du 28.10.2011 sur le budget 2012 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

d'approuver le budget de l'ARASPE pour 2012.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée adopte le préavis n° 3-2011.

10. Indemnités et jetons de présence

M. J.-M. PASCHE donne lecture de l'argumentaire que les Conseillers intercommunaux ont reçu avec la documentation pour la présente assemblée.

Il n'y a pas de questions et il demande un vote à mains levées

10.1 En faveur des membres du bureau

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée approuve le versement d'indemnités en faveur des membres du bureau, à hauteur de Fr. 80.- par séance.

10.2 En faveur des membres de commissions

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée approuve le versement Fr. 80.- par membre et par séance de commission.

Il remercie l'assemblée et précise qu'en raison de disparités dans les différents règlements communaux, par mesure de simplification, les émoluments seront versés aux communes, avec les indications relatives au bénéficiaire. Une information sera transmise à ces derniers par la secrétaire, par courriel.

11. Election à la Commission de gestion

Mme Sandrine CHUARD, nouvellement élue à la Municipalité de Montilliez en remplacement de M. P. Dessauges, a été assermentée en début de séance (point 2). Son prédécesseur était membre de la Commission de gestion et il convient de l'y remplacer. S'il n'y a pas d'avis contraire, et si l'intéressée accepte, il est proposé de la nommer à cette même fonction.

Mme S. CHUARD dit qu'elle est volontiers disposée à entrer dans la Commission de gestion. Le Président la remercie et prie l'assemblée de voter à mains levées.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée approuve l'élection à la commission de gestion de Mme S. CHUARD, pour la Commune de Montilliez.

12. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)

Le Bureau n'a rien reçu, et la parole n'est pas demandée.

13. Questions et divers

13.1 Communications de la direction

13.1.1 Présentation des outils de gestion de l'ARASPE

Le directeur, M. M. HOFFMAN présente et commente un diaporama tel qu'il l'avait proposé en date du 31.08.2011 aux députés membres de la Commission de gestion du Grand Conseil puis, ensuite, aux membres du Comité de direction lors de la séance du 14.10.2011.

A son issue, cette projection est vivement applaudie par l'assemblée. M. J.-M. PASCHE remercie le directeur et relève que la complexité de l'ARASPE a été démontrée, ainsi que les importants investissements et constantes mises à jour nécessaires pour amener un soutien à nos populations momentanément en situation précaire. Il exprime un chaleureux merci à toutes celles et ceux qui travaillent à cela.

Il n'y a pas de question et l'ordre du jour se poursuit.

13.1.2 Problématique du déficit de logements

L'ARASPE fait face à un déficit chronique de logements d'urgence. Ce sont chaque mois environ 20 à 30 personnes ou familles qui doivent être logées à l'hôtel. Outre le fait qu'une telle prise en charge soit particulièrement coûteuse, elle n'est pas adaptée à des mesures de réhabilitation.

Ceci exposé, le directeur de l'ARASPE lance un appel aux communes afin qu'il soit informé si des appartements à loyers abordables pourraient lui être proposés.

13.1.3 Présentation de deux cas

Mme A. KOSEL puis M. M. HOFFMAN présentent deux cas lourds, parmi tous ceux qui sont traités dans le cadre de l'ARASPE. Le premier, celui de Jacques, touche aux questions des difficultés d'insertion dans le monde du travail et le second, celui de Mme T, illustre la problématique du droit de séjour.

M. J.-M. PASCHE remercie les deux orateurs et passe la parole au président du Comité de direction.

M. W. BLUM remercie l'assemblée de sa confiance et informe qu'un vin d'honneur sera servi au Caveau à l'issue de la séance.

M. J.-M. PASCHE remercie à son tour toutes les personnes présentes, ainsi que la Commune d'Echallens pour son accueil. Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il déclare la séance levée à 19 h 35.

Le Président du Conseil intercommunal :

la Secrétaire :

J.-M. Pasche

M. Seiler

Prilly, le 15 juin 2012